



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 13678

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'impérieuse nécessité d'indemniser les victimes de l'hépatite C, contaminées à la suite d'une transfusion sanguine. On estime que près de 620 000 personnes sont concernées, soit environ 1 % de la population française. Ces victimes souffrent de graves problèmes médicaux et rencontrent de sérieuses difficultés pour mener à bien leur vie familiale et professionnelle. Contraints de suivre des traitements particulièrement longs, douloureux et onéreux, ils souhaitent que le Gouvernement prenne la mesure de ses responsabilités et mette en place un dispositif d'indemnisation. Malgré les nombreuses propositions de loi qui ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale depuis plusieurs années, aucune mesure concrète n'a été adoptée et l'accès au fonds pour toute victime d'accident thérapeutique n'est toujours pas convenablement assuré. Il est nécessaire que soit mis fin à une telle situation en permettant à tous les malades contaminés par le virus de l'hépatite C, de bénéficier de l'accès à ce fonds, sans condition de faute médicale ou de durée de contamination. Alors que certaines de ces victimes ont été contaminées depuis plus de dix ans, les malades de l'hépatite C n'ont pas été inclus dans la loi d'indemnisation des transfusés victimes du Sida. C'est pourquoi, au nom du principe d'égalité devant la loi, il lui demande de mesurer l'urgence de la situation et de mettre en place, dans des délais rapides, un dispositif d'indemnisation des victimes de l'hépatite C par voie transfusionnelle.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé à ses services d'ouvrir la réflexion sur un cadre juridique d'ensemble pour la prise en charge du risque médical. Dans le cadre des travaux en cours, le problème des contaminations par le VHC ne va pas manquer d'être examiné. En outre, la loi relative aux produits défectueux, qui vient d'être adoptée, prévoit que le Gouvernement transmettra au Parlement, avant la fin de l'année, un rapport sur l'aléa thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13678

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2321

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4700